



Parlement francophone bruxellois

(Commission communautaire française)

Session 2005-2006

Réunion du jour vendredi 9 décembre 2005

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission plénière

Sommaire

Pages

Interpellation

- *Résultats de la réunion conjointe des gouvernements de la Communauté française et de la Commission communautaire française de Mme Caroline Persoons*

à M. Benoît Cerexhe, président du gouvernement

(Orateurs : Mmes Caroline Persoons, Anne-Sylvie Mouzon, M. Denis Grimberghs, Mme Dominique Braeckman, M. Benoît Cerexhe, président du gouvernement)

Présidence de M. Christos Doukeridis, président

La commission plénière est ouverte à 9h35.

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, la commission plénière est ouverte.

L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Persoons.

INTERPELLATION

RÉSULTATS DE LA RÉUNION CONJOINTE DES GOUVERNEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DE MME CAROLINE PERSOONS

À M. BENOÎT CEREXHE,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- En juillet 2004, l'optimisme était de rigueur dans la majorité qui se mettait en place. Soucieux de transversalité, les accords gouvernementaux annonçaient des réunions conjointes régulières - bimestrielles en l'occurrence - des gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française. Mais, surtout du côté bruxellois, il a vite fallu revoir ce programme à la baisse.

Le 25 novembre dernier donc, un an et demi après la mise en place des nouveaux gouvernements, s'est tenue la deuxième réunion des deux gouvernements, Commission communautaire française d'une part, et Communauté française d'autre part. Vu la situation financière très difficile de notre institution, cette réunion était fondamentale pour répondre aux demandes récurrentes du Collège visant à ce que la Communauté française se montre davantage solidaire avec la Commission communautaire française. Des membres de votre Collège et M. Philippe Moureaux lui-même ont d'ailleurs émis ce vœu dans la presse. C'est dire toute l'importance qu'il faut y accorder.

Sujet majeur de cette rentrée, les finances de la Commission communautaire française, à mon grand étonnement, n'occupaient déjà, voici quelques semaines, qu'une infime partie de la déclaration de politique générale de notre institution. Nous y reviendrons dans quelques minutes en séance plénière, lors des discussions budgétaires. La réunion conjointe tenue voici quinze jours offrait donc une belle occasion au gouvernement de la Commission communautaire française de se ressaisir, d'exposer ses problèmes financiers et de chercher, entre Francophones, des pistes pour sauver les politiques francophones bruxelloises.

J'en arrive à ma première question. Des demandes précises ont-elles été formulées à l'intention du gouvernement de la Communauté française, et autrement que par presse interposée, par le gouvernement de la Commission communautaire française ou par l'un de ses membres ? En effet, des pistes existent bel et bien. Elles sont bien connues de nos ministres et de tous les membres de cette assemblée. La renégociation de la clef de répartition des matières déléguées par la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française en est une.

A en croire la presse, cette réunion conjointe n'a pas été très bénéfique d'un point de vue financier. "La Libre Belgique" titre : "Marie Arena rencontre les Bruxellois mais pas leurs moyens financiers". Ne faut-il pas voir là un signe flagrant de l'inefficacité francophone, à l'heure où les bruits d'une négociation communautaire en 2007 se font de plus en plus entendre ?

Evidemment, on peut se demander s'il est légitime et intelligent pour la Commission communautaire française d'aller quémander un peu d'aide auprès de la Communauté française qui ne se trouve pas non plus dans une situation financière éblouissante. Mais il faut quand même savoir que, lorsque nous débattions du budget mercredi dernier au Parlement de la Communauté française, nous avons eu droit à un ministre Daerden rayonnant, pour ne pas dire hilare qui répétait à l'envi que, c'est historique, la Communauté allait bien et que le budget était en équilibre.

Mais, faute d'avoir négocié et obtenu un refinancement correct de la Commission communautaire française par la Région de Bruxelles-Capitale en juillet 2004, la solidarité francophone doit être possible et constitue sans doute l'une des seules voies actuelles.

A défaut de finances, c'est donc bien la création de synergies entre la Commission communautaire française et la Communauté française qui était l'objet principal, voire unique, de la réunion conjointe. Force est de constater que la transversalité francophone tant annoncée prend difficilement son envol, du moins en ce qui concerne l'oiseau bruxellois qui semble plutôt prendre l'eau. En effet, et il s'agit d'un refrain malheureusement bien connu, la collaboration entre le gouvernement wallon et celui de la Communauté française se révèle beaucoup plus aisée grâce aux doubles casquettes d'une partie de leurs ministres.

Depuis le début de la législature, le groupe MR estime que l'Olivier a manqué de lucidité sur ce point, alors qu'il aurait pu gagner en cohérence en participant activement au gouvernement de la Communauté française en y plaçant tous ses ministres ou l'un de ses ministres. Il existe un monde de différence entre une réunion conjointe et la composition organique commune d'un gouvernement.

Avez-vous évoqué ce thème institutionnel lors de votre gouvernement conjoint ? En effet, la ministre-présidente Arena, pendant les fêtes de la Communauté française du 27 septembre dernier, a fondé son discours prononcé à l'Hôtel de Ville sur cette question institutionnelle et cette composition des institutions fédérées francophones. Le sujet a-t-il été évoqué au cours de la réunion conjointe du 25 novembre ?

Malgré trois ministres-présidents et trois présidents d'assemblée de la même couleur politique, vous n'arrivez pas à mener une politique forte, transversale et solidaire entre les entités francophones. J'en veux pour preuve la catastrophique situation financière de la Commission communautaire française. Je me dis que c'est peut-être parce qu'un ministre-président et un président d'assemblée ne sont pas de la même couleur politique qu'un blocage du côté francophone empêche une meilleure solidarité pour la Commission communautaire française.

A l'ordre du jour du 25 novembre, il n'était donc pas question de sujets ayant trait aux finances ou aux problèmes institutionnels mais cet ordre du jour s'est néanmoins révélé très chargé, prometteur, voire ambitieux. Enfin, nous verrons bien ce que cela donnera.

L'information est plutôt opaque, comme je l'avais déjà soulevé dans mon intervention ayant suivi la première réunion conjointe, voici près de dix mois. Nous avons tous admis que la communication relative à ce gouvernement conjoint est loin d'être optimale.

Comme membres du Parlement de la Communauté française, nous recevons chaque semaine les ordres du jour. Il devient plus compliqué de savoir ce qui a été décidé réellement et d'obtenir les comptes rendus. D'autre part, on ne peut pas dire que la presse ait été à même de nous donner davantage de commentaires. Je répète qu'à l'avenir, il serait utile de donner un tel outil aux parlementaires, de créer un site étoffé du gouvernement francophone bruxellois, et d'y faire figurer des informations utiles pour exercer pleinement notre contrôle parlementaire.

Je ne compte pas reprendre point par point l'ordre du jour de votre réunion mais j'aimerais vous poser quelques questions. Monsieur le Ministre-Président, que ressort-il de cette deuxième et dernière réunion conjointe ? Pourriez-vous passer en revue les pistes concrètes avancées, préciser les demandes exactes de la Commission communautaire française, et, enfin, nous rapporter les réponses du gouvernement de la Communauté française ?

En quoi consiste exactement le cadre évoqué dans la note-cadre sur les synergies entre la Communauté française et la Commission communautaire française, figurant au point 1 de l'ordre du jour de la réunion ? Il me semblerait intelligent et utile que les députés disposent de cette note, surtout en prévision de la commission de coopération entre le Parlement de la Communauté française et le Parlement francophone bruxellois qui aura lieu le 22 décembre prochain. Pouvons-nous disposer de cette note qui constituera vraiment notre ordre du jour lors de la commission de coopération ?

Le point 2 vise le pacte associatif mais a déjà été abordé lors de notre dernière séance plénière. Je n'y reviens donc pas.

Les points 7 et 8 de l'ordre du jour concernent, d'une part l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques en matière d'accessibilité des écoles aux personnes handicapées, et, d'autre part, la revalorisation de l'enseignement qualifiant.

Concernant ce premier point, Marie Arena a précisé, mercredi en séance, que la rédaction d'un tel guide à destination des écoles de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à l'accessibilité globale de l'enseignement ordinaire aux enfants handicapés, était en cours en collaboration avec la Commission communautaire française. Qu'en est-il ? Qui est chargé de la rédaction de ce guide ? Le conseil consultatif de la Commission communautaire française, section personnes handicapées, est-il associé à la rédaction de ce guide ?

Dans ce secteur, un accord de coopération avait été conclu et voté en avril 2004, sous la précédente législature, entre Commission communautaire française et Communauté française ; vous vous en souviendrez. L'objet était d'apporter un soutien spécialisé et complémentaire à l'action de l'établissement scolaire, pour les jeunes dont la scolarisation dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé est rendue difficile en raison de leur handicap. Il est à cet effet prévu de créer une commission d'organisation de l'intégration scolaire, à la fois pour l'enseignement spécial et pour l'enseignement ordinaire fondamental, secondaire et supérieur.

Cette commission a-t-elle été mise en place ? Travaille-t-elle ? Quelles sont ses réalisations ?

Le point 8 concerne la revalorisation de l'enseignement qualifiant : votre déclaration gouvernementale, Monsieur le Ministre-Président, annonce la création d'un comité

interministériel de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle et de la recherche. Il ne me paraît pas nécessaire de vous rappeler l'importance de l'enseignement et de la formation de nos jeunes. L'enseignement doit faire de nos enfants des citoyens accomplis et leur offrir des chances égales de réussite. Il est de notre devoir de leur offrir la possibilité de s'épanouir, d'évoluer et de grandir dans les mêmes conditions, qu'ils vivent à Bruxelles, Anvers, Namur ou Linkebeek.

Ce comité ministériel qui devait être mis sur pied n'a, à ma connaissance, pas encore vu le jour. Votre réunion a-t-elle permis de fixer les modalités de création de ce comité et avez-vous abouti à des résultats concrets sur ce point ?

Il semblerait qu'un accord de coopération soit en préparation et concernerait l'équipement, l'accès aux centres de compétences, les centres de technologies avancées, etc. Je souhaiterais savoir si cet accord de coopération sera soumis au Parlement.

Qu'en est-il du fameux rattrapage à effectuer pour l'équipement des écoles bruxelloises de l'enseignement technique et professionnel ?

Je notais dans le budget des voies et moyens de la Communauté française voté mercredi, une intervention de la Région wallonne en faveur des programmes d'action en relation avec l'équipement de l'enseignement technique professionnel, à concurrence de 401.000 €. A la ligne suivante, l'intervention de la Commission communautaire française dans ces programmes d'action se résumait à moins qu'une peau de chagrin, c'est-à-dire à 0. Cette question a-t-elle été évoquée le 25 novembre dernier ? Les écoles bruxelloises sont - à cet égard - encore défavorisées. Quel est l'état d'avancement de ce point en particulier ?

Le point 12, dernier point de l'ordre du jour que j'évoquerai, concerne le chapitre 7 du Contrat pour l'économie et l'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale et les complémentarités et interfaces emploi, formation, enseignement. Bruxelles connaît - faut-il le rappeler - un problème évident de chômage et de sous-qualification auquel il convient de remédier au plus vite.

La Communauté française s'est clairement engagée dans le Plan Marshall wallon. Quid du lien avec votre contrat bruxellois ? Il y est prévu la mise en place d'une conférence régionale consacrée à l'enseignement et à la formation associant les représentants des interlocuteurs sociaux bruxellois et ceux du gouvernement régional et des exécutifs communautaires compétents. Lors de la réunion conjointe, quelles ont été les avancées à ce sujet ? Une date a-t-elle été prévue pour la réunion de cette conférence ? Qu'a-t-il été décidé à propos de la conférence régionale ?

Pour conclure, certains points qui me semblent importants ne figuraient pas à l'ordre du jour de l'exécutif conjoint. Je pense notamment au Comité francophone des politiques d'aide aux personnes et de santé - le fameux Monstre du Loch Ness - qui ne figurait pas dans l'ordre du jour que nous recevons via la Communauté française, je l'ai encore vérifié hier soir.

Je pense également à la prévention des grossesses non désirées. En commission, lors de l'examen budgétaire, Mme Braeckman a encore rappelé qu'un plan Région wallonne - Communauté française a été mis en place et a concrétisé la distribution de fascicules et de dépliants dans les centres wallons de planning familial. Quid du côté bruxellois ? Enfin, le dernier point qui me semble important concerne le Conseil commun du trésor.

La Communauté française et la Région wallonne collaborent et avancent sur tous ces sujets. Des pas très précis sont également faits en matière d'administration. Ce sont autant d'exemples parmi d'autres qui font que l'on regrette qu'il n'y ait pas plus de

collaboration à trois, et que ce qui se fait avec la Région wallonne ne se réalise pas systématiquement pour les francophones de Bruxelles.

Les synergies et les politiques complémentaires entre la Communauté française et la Région wallonne se mettent en place et se poursuivent sans tenir suffisamment compte des intérêts des Francophones bruxellois. Au lieu de voir fonctionner dans notre paysage francophone une troïka forte où les trois partenaires - Communauté française, Commission communautaire française, Région wallonne - opèrent de manière transversale et solidaire, il faut bien constater aujourd'hui une accélération des politiques francophones à deux vitesses, avec des citoyens issus d'une même communauté - la Communauté française - mais jouissant de droits différents.

Monsieur le Ministre-Président, la prochaine réunion de ce gouvernement conjoint est normalement prévue pour le mois de mars. Si ce n'est pas encore fait, vous avez deux à trois mois pour évaluer les besoins et pour préparer vos dossiers. Les Francophones de Bruxelles ont besoin d'une Commission communautaire française forte, capable de se mettre au même rang que ses deux autres partenaires francophones et de voir leurs voisins solidaires, tout comme la Commission communautaire française l'a été lorsque la Communauté française était à genoux. A vous, en tant que représentant de notre entité, de faire respecter les intérêts des Francophones de Bruxelles.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président. - La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS). - Les réunions intergouvernementales ne débouchent pas immédiatement sur des déplacements de subsides, la signature d'arrêtés et la préparation de projets de décrets. Cela a quelque chose de frustrant, on a parfois l'impression que c'est du "blabla". Mais il ne faut pas exagérer et savoir naviguer entre ces deux extrêmes.

Je suppose que le Collège nous expliquera en long et en large tout ce qu'on peut retirer de la réunion qu'il a eue avec les autres gouvernements. Il y a deux choses que je souhaite savoir. Premièrement, y a-t-il des propositions et des stratégies en matière institutionnelle en raison de ce qui nous attend en 2007 ? J'ose espérer que ce ne sera pas étalé sur la place publique et que ce qui sera dit le sera dans une perspective stratégique intelligente. Dévoiler publiquement ce qui est analysé dans des réunions intergouvernementales n'est pas la meilleure idée pour obtenir ce que l'on recherche dans une négociation institutionnelle qui, si elle a lieu, sera extrêmement difficile.

Deuxièmement, je le répète au nom du groupe PS depuis longtemps, les synergies et les coopérations ne doivent pas nécessairement se traduire par un transfert d'argent sonnante et trébuchant d'une institution à l'autre. Si cela consiste à faire les choses de manière plus cohérente et plus intelligente, faire mieux avec ce qu'on a ou faire aussi bien avec moins, c'est déjà un résultat très important, même si c'est plus difficile à expliquer à l'opinion publique, car c'est moins mesurable qu'un transfert pur et simple de moyens.

Au nom du groupe PS, je fais confiance au Collège pour travailler dans cette perspective. S'il a besoin d'un soutien pour renforcer ses relations, nous le soutiendrons mais je ne m'étonne pas qu'une discussion intergouvernementale comme celle-là ne soit pas allée beaucoup plus loin qu'une énumération de sujets et de perspectives que je ne vais pas vous citer ici, puisqu'il s'agit de votre travail.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs (cdH). - Je voudrais dire à Mme Persoons, au cas où elle aurait des doutes sur la question, que le cdH est très favorable à toute initiative qui concerne la coopération entre la Commission communautaire française et la Communauté française. Nous l'avons dit et répété pendant de nombreuses années, alors qu'elle ne se faisait pas. A présent qu'elle concrétise ses propos, nous ne voyons pas pourquoi nous ne le rappellerions pas ici afin de nous en féliciter.

L'important est de vouloir avancer sur des enjeux concrets. Il convient d'approfondir la coopération plutôt que de l'élargir sans cesse. Faire l'inventaire de tous les sujets qu'il serait possible d'entreprendre en commun est sans doute utile. Très sincèrement, c'est ma position, celle que je défends également dans mon parti. Dans cette coopération entre les Francophones, il faudrait davantage de concrétisation des enjeux, pour qu'ils deviennent lisibles pour les Bruxellois et pour les Francophones dans leur ensemble, plutôt que de refaire sans cesse un inventaire.

J'ai moi-même fait un inventaire - Mme Mouzon en parlait - des différents thèmes apportés par les uns et les autres depuis le début de cette session parlementaire, dans le cadre de nos diverses discussions sur l'établissement d'une coopération avec la Communauté française dans divers domaines mais aussi d'une coopération avec la Région, en relisant les points figurant dans l'accord de gouvernement prévoyant de la coopération. L'inventaire de ce qui est prévu est déjà très copieux.

Je ne peux donc qu'insister sur cet objectif majeur : comme apparemment prévu, il faudrait aller plus loin dans le menu fixé aujourd'hui et obtenir ici des informations sur son évolution concrète.

De ce point de vue, par rapport à ce que nous avons pu constater sous la législature précédente, nous pouvons nous féliciter d'une chose : l'avancée s'effectue lentement mais au moins un inventaire est réalisé un peu plus tôt dans la législature. J'aurais préféré que les choses aillent plus vite mais nous ne sommes pas arrivés en fin de législature, et nous disposons déjà de l'inventaire de nos objectifs.

Le calendrier est fixé, l'agenda est prévu, et nous nous rencontrons tous les trois mois. C'est bien parti ; il conviendra simplement d'évaluer les résultats concrets. Il est encore temps d'espérer une concrétisation des synergies. Comme Mme Mouzon l'a souligné, elles ne doivent pas aboutir à des transferts de compétences ou de moyens mais à une réalisation d'ensemble efficace, en conjuguant nos efforts à rencontrer les besoins de la population en divers domaines.

Madame Persoons, vous nous dites que nous aurions pu faire de la communication à ce sujet. Je connais cette critique et l'entends parfois même dans mon parti. Car des gens voudraient que l'on en fasse encore plus. Pour ma part, j'aimerais que nous employions notre énergie pour les résultats. Donnons-nous un peu de temps. Laissez-nous trois mois pour que nous puissions communiquer, non sur les effets d'annonce mais sur les résultats de la coopération.

A mon avis, cela se révélera bien plus intéressant que de réunir des gouvernements, même en "live". Que vous faut-il ? Qu'ils se réunissent devant les caméras ? Ce qui compte, c'est qu'ils travaillent.

Mme Caroline Persoons (MR). - Ce n'est pas la Star Academy des gouvernements !

M. Denis Grimberghs (cdH).- Madame, il ne faut pas une Star Academy des gouvernements francophones. En revanche, il est légitime que nous échangions ici nos points de vue sur ce qui a été dit et fait, et sur ce qui se fera.

Ensuite, je ne suis pas certain que la Commission communautaire française doive jouer dans ce débat avec la Communauté française un rôle de demandeur. Si l'on souhaite une bonne coopération, il faut parler des problèmes des uns et des autres mais nous n'avons aucune raison de mettre un genou en terre. Il faut plutôt voir comment nous pouvons réaliser diverses choses.

Je suggère aussi que nous débattions de nos problèmes budgétaires à la Commission communautaire française, à la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'à la Communauté française - même si M. Daerden nous a dit qu'exceptionnellement, le budget y était en équilibre. Il existe un outil de pilotage commun sur la situation financière des institutions francophones qui a été commandé par les parlements dans une logique inter-assemblées et qui peut rejoindre certains éléments évoqués par Mme Mouzon sur la préparation des budgets pour 2007.

Il me semble que discuter de ce pilotage budgétaire à l'occasion des gouvernements conjoints, se révélerait utile, ne fût-ce que pour se rendre compte de la situation financière réelle de chacune de ces institutions, plutôt que de recourir à des effets de manche éloignés de considérations objectives mais basés sur les ressentiments des uns et des autres à l'égard de la Communauté française.

Nous pouvons dire ici, puisque nous sommes entre francophones, que le dialogue s'instaurant entre la Communauté française et la Commission communautaire française a été bien positionné. Cela peut servir de lien avec la Région de Bruxelles-Capitale. Car nous savons bien que, dans cet emboîtement institutionnel quelque peu compliqué, certaines raisons font qu'il serait plus simple que la Région s'adresse au gouvernement de la Communauté française.

Les francophones de la Commission communautaire française sont concernés, et c'est très bien. Mais cela devrait aussi passer par le système que vous avez créé, consistant à préparer le terrain entre francophones avant de veiller à ce que le gouvernement régional puisse souscrire aux mêmes objectifs.

Concernant le Comité de coopération des politiques sociales et de santé, je pense qu'il convient effectivement de le mettre en place. Cette plaisanterie n'a que trop duré : il était prévu dans le décret de la Saint-Quentin que l'on instaure un lieu de coopération entre les techniciens des politiques sociales et de santé de la Région wallonne, de la Commission communautaire française et de la Communauté française. Ceci constituait une obligation du décret adopté à la majorité spéciale. On peut en effet trouver parfaitement anormal - c'est mon cas, car je n'ai pas changé d'avis depuis - que, douze ans plus tard, ce qui était une obligation inscrite dans un décret adopté à la majorité spéciale et qui devait être mis en œuvre par les différents gouvernements ne l'ait pas été.

J'espère donc qu'à très court terme, nous disposerons enfin de cet outil d'aide à la décision politique. Il ne s'agit pas de donner à ce comité le soin d'organiser la coopération mais de récolter des avis qui peuvent aider ceux qui doivent organiser concrètement la coopération entre les différents niveaux de pouvoir.

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Je remercie Mme Persoons d'avoir posé cette question qui permet un mini-débat. De ce terme, je retiendrai plutôt l'aspect "mini". Mon intervention sera très courte ; je garde mon énergie pour tout à l'heure.

Ce qui m'intéresse dans ce débat, c'est de savoir ce qui s'est passé au cours de cette réunion commune du collège et du gouvernement. J'envisage cela évidemment d'une manière très positive. Avec ce que vous allez nous dire de ce qui c'est dégagé de ces discussions, nous pourrions alimenter les réunions suivantes. Cela me permet aussi de vous demander quand est programmée la prochaine. Nous serons ainsi, nous aussi, alimentés en informations pour nos réunions de commission de coopération entre différentes institutions.

Les synergies et la coopération sont des termes que l'on retrouve souvent, notamment à l'occasion de notre budget. Les pages de celui-ci en sont émaillées à de nombreux endroits. Cette coopération doit se faire à tous les étages et, comme on l'a rappelé, douze ans après, il serait temps que ce Comité de coopération des politiques sociales et de santé francophones puisse se mettre en place et commencer son travail. Cela permettra de préparer la matière, avant sa reprise par les exécutifs.

Au sujet de la solidarité intrafrancophone, on ne peut longtemps rester éloignés des questions d'argent. Je rappellerai que ce n'est pas tellement la Communauté française que je souhaiterais voir sollicitée pour aider la Commission communautaire française. J'aimerais que l'on revoie les processus de répartition des différents montants, que ce soit en termes de recettes ou en termes d'aides, avec la Région wallonne.

Je rappelle que le montant de l'emprunt de soudure était de 40 milliards de BEF. Nous en avons pris 25% à notre charge, tandis que la Région wallonne en prenait 75%. Nous avons pris à notre charge 33% du refinancement Magellan, 66% ayant échu à la Région wallonne. Par contre, quand il s'agit de recevoir, je rappelle que nous ne recevons que 23% de la dotation de la Communauté française, tandis que la Région wallonne reçoit 77%.

Un rééquilibrage permettrait certainement d'éviter à notre budget d'être en perpétuelle difficulté. On devrait pouvoir dégager quelque chose de cette nouvelle façon de concevoir les différentes clés de répartition. Si notre budget n'était pas en perpétuelle difficulté, je pense que nous nous sentirions mieux pour mener nos politiques sociales et de santé en Région de Bruxelles-Capitale. Cela permettrait aussi de donner une certaine bouffée d'oxygène à la Commission communautaire française. Cette dernière est, pour l'instant, au niveau budgétaire, en situation de relatif danger.

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe, président du gouvernement.- Je suis heureux de m'apercevoir que Mme Braeckman réserve ses cartouches pour ma collègue du Budget et que je suis épargné en ce début de matinée.

Madame Persoons, l'organisation du gouvernement conjoint entre la Commission communautaire française et la Communauté française requiert des moments phares permettant de catalyser, à intervalles de plus en plus réguliers, l'attention politique sur les synergies politiques globales ou considérées comme prioritaires. Mme Mouzon l'a bien rappelé tout à l'heure.

Dans ce cadre-là, permettez-moi de vous rappeler certains éléments, que j'ai déjà eu l'occasion de rappeler lors de la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française, il y a quelques semaines. Premièrement, s'il est vrai que l'organisation de gouvernements conjoints n'est pas une initiative totalement nouvelle, on peut tout de même dire que la régularité trimestrielle que nous avons maintenant décidé d'imposer à ces réunions est un élément nouveau de cette législature.

Deuxièmement, l'organisation de ces gouvernements conjoints n'a pas pour vocation de remplacer les plates-formes interministérielles qui existent sur des sujets particuliers. Voilà pourquoi toute une série de projets n'ont pas encore fait l'objet d'un point de délibération de ces gouvernements conjoints.

Enfin, il me paraît fondamental de ne pas mettre à l'ordre du jour des gouvernements conjoints des points qui, préalablement, n'ont pas fait l'objet d'une délibération au sein de notre propre gouvernement. Voilà pourquoi nous ne pouvons proposer à la Communauté française de revoir les clés de financement de la Commission communautaire française pour les matières qui lui ont été transférées. Et je rejoins ce qu'a dit Mme Mouzon : si un jour on devait se lancer dans des négociations institutionnelles, je ne dévoilerais ni mes cartes, ni les points qui font l'objet de la discussion.

J'en viens à vos questions particulières. Tout d'abord, concernant le comité francophone des politiques de l'Aide aux Personnes et de la Santé. La déclaration de politique générale est très claire à ce sujet. Nous nous sommes engagés à le mettre en place et ce, dans deux cadres distincts : celui du dialogue que nous aurons avec le monde associatif, et celui de la concertation avec la Communauté française et la Région wallonne. Voilà pourquoi il a déjà été convenu, lors du gouvernement conjoint du 25 novembre 2005, que la mise en place de ce nouveau comité fera l'objet des priorités du prochain gouvernement conjoint qui aura lieu d'ici la fin du mois de mars 2006. A cet égard, vous observerez que l'ambition des deux gouvernements est de se rencontrer régulièrement, et que nous avons installé une périodicité qui n'existait pas auparavant. Entre-temps, le gouvernement ne manquera pas de sanctionner et de promulguer le décret que le parlement a voté en fin de législature sur cette question, et que le gouvernement de la majorité précédente a oublié de sanctionner ou de promulguer.

En ce qui concerne le pacte associatif, le jour du dernier gouvernement conjoint, le 25 novembre, j'ai répondu ici même à une interpellation de Mme Fiszman sur cette même question. Vous me permettrez de vous renvoyer au contenu des débats que nous avons eus à ce moment-là.

Concernant la création d'un comité interministériel de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle et de la recherche, celui-ci n'est pas encore constitué. Ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour du dernier gouvernement conjoint entre Communauté française et Commission communautaire française. Cependant, les contacts existent et plusieurs points relatifs aux complémentarités entre enseignement et formation sont désormais en chantier.

Je cite le développement d'une politique commune dans le cadre de la validation des compétences par l'agrément conjoint des centres de validation et l'approbation de nouveaux référentiels de compétences. Ce dispositif permet au citoyen d'obtenir un titre de compétence reconnu par tous les acteurs de formation et d'enseignement sur l'ensemble du territoire de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

L'élaboration d'un cadastre commun des équipements techniques des écoles et des centres de formation permettra une plus grande qualité et une mutualisation des moyens mis à disposition de la formation et de l'enseignement qualifiant dans notre région. Vous avez parlé tout à l'heure de l'intervention de la Région wallonne concernant l'équipement des écoles techniques et professionnelles. Au tout début de l'année prochaine, Mme Mouzon, nous aurons l'occasion de discuter du budget régional et vous verrez, sans doute à votre grande satisfaction, qu'il y a des avancées régionales dans ce domaine. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir au début de l'année prochaine.

Le troisième élément est l'augmentation par la Communauté française du nombre de classes- passerelles dans l'enseignement primaire et secondaire à destination des élèves primo-arrivants. La Communauté française tient ainsi compte de la particularité de notre région dans laquelle le nombre potentiel des élèves concernés par ce dispositif est particulièrement élevé.

Concernant l'accompagnement pédagogique des enfants en situation de handicap, cette question a bien été abordée lors du premier gouvernement conjoint. Nous partons du principe que, dans un plan global d'action contre toute forme de discrimination, l'école constitue un lieu privilégié pour englober le concept d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Dans ce cadre, il nous est apparu opportun que les établissements scolaires puissent bénéficier de conseils appropriés pour aboutir progressivement à une adaptation complète.

Voilà pourquoi un groupe de travail réunissant les représentants des deux gouvernements a été chargé d'accompagner l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques à destination des écoles bruxelloises.

Par ailleurs, la Commission communautaire française, via ses centres de jour pour enfants scolarisés, soutient un certain nombre d'enfants pour la plupart présents dans l'enseignement spécial.

Quant aux actions communes visant à améliorer l'information, la sensibilisation et la prévention en matière de grossesse non désirée, mon collègue, le ministre Kir, m'a fait savoir qu'il n'avait pas été associé à la discussion qui, comme vous l'avez noté, a relevé d'un accord entre la Communauté française et la Région wallonne. C'est un sujet de société fondamental qui pourrait faire l'objet d'un point à inscrire à l'ordre du jour du prochain gouvernement conjoint au mois de mars prochain.

L'inclusion de la Commission communautaire française dans le Conseil commun du Trésor est à l'étude par ma collègue du Budget, Mme Huytebroeck, compétente en cette matière. Il s'agit en effet de juger de son opportunité pour notre institution.

Permettez-moi, au-delà des questions que vous avez posées, de vous faire part de trois décisions prises dans le domaine de la santé.

Il s'agit de la constitution d'un groupe de travail chargé d'identifier, dans le secteur de la santé, les besoins et les projets susceptibles de faire l'objet d'une procédure commune d'analyse. Il s'agit du projet Baluchon Alzheimer et je sais que quelqu'un de vos rangs suit ce projet de très près. Il s'agit finalement de l'élaboration d'un plan concerté en matière d'assuétude.

En ce qui concerne la mise en place d'un groupe de travail visant à identifier les projets communs, une réunion sous l'égide du cabinet de Mme Fonck et du mien a été organisée en juin dernier ; elle a réuni le Service de la santé et de la Commission communautaire française et le Service promotion de la santé de la Communauté française. Le Service de la santé de la Commission

communautaire française y a présenté des projets cofinancés et une liste de thèmes qui pourraient faire l'objet d'une concertation. L'administration de la Communauté française a présenté les priorités du Plan quinquennal. Cette première réunion a permis, par exemple, la participation de l'administration au Comité d'accompagnement organisé pour suivre les dossiers financés par la Communauté française dans le cadre de ce Plan quinquennal.

Par ailleurs, des contacts ont été pris pour intégrer les services agréés dans le processus de formation des PSE par le biais du centre local de promotion à la santé de Bruxelles.

Elle a créé des liens qui vont, je l'espère, permettre de proposer des procédures communes pour instruire les dossiers. Vous comprendrez aisément que cette perspective nécessite un peu de temps pour que ce travail puisse être concrétisé mais il est à ce jour bien avancé.

Pour ce qui est du projet Baluchon Alzheimer dont je vous ai parlé, ce projet pilote est financé aujourd'hui à hauteur de 40.000 € en initiative santé par la Commission communautaire française et il prend de l'essor à Bruxelles. Un comité d'accompagnement sera d'ailleurs convoqué tout prochainement.

En ce qui concerne le plan concerté de convention d'aide et de soins en matières d'assuétudes, le travail est ici encore, bien avancé. Le collège des experts a remis un rapport dans lequel il formule 76 recommandations permettant d'élaborer un plan concerté en matières d'assuétudes.

Le 7 juillet dernier, le gouvernement conjoint Communauté française/Région wallonne a pris acte du rapport des experts, a décidé de le rendre public et a mis en place un groupe de travail intercabinet chargé d'examiner les recommandations du Collège sous forme d'un plan opérationnel et de présenter un plan opérationnel quinquennal ainsi qu'une estimation budgétaire des actions proposées. Une première réunion de ce groupe de travail a eu lieu le 7 octobre dernier au cours de laquelle il a été décidé de réunir trois groupes techniques ayant pour objet de concrétiser les recommandations du collège des experts sur les thèmes suivants : politique de santé et réduction des risques, enseignement et mineurs dépendants, logement et insertion socioprofessionnelle.

J'ai été mandaté, lors du récent gouvernement conjoint, pour organiser la représentation de la Commission communautaire française au groupe de travail intercabinet chargé de décliner les recommandations du collège d'experts sous forme de plan opérationnel et de présenter un programme opérationnel quinquennal ainsi qu'une estimation budgétaire des actions proposées. Je m'y attache actuellement.

Voilà les éléments essentiels que l'on peut retirer de la réunion du gouvernement conjoint de novembre ; l'objectif de ces réunions est de dégager des synergies entre la Communauté française et notre institution dans le cadre de ce que nous avons annoncé lors de notre déclaration gouvernementale. Je considère qu'aujourd'hui nous avançons et que nous allons continuer à travailler tant au sein des groupes de travail qu'au sein des gouvernements conjoints. La prochaine réunion est fixée au mois de mars 2006.

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons pour une réplique.

Mme Caroline Persoons (MR).- J'ai bien noté ce que le ministre-président a dit lorsqu'il a désigné les gouvernements conjoints comme des moments phares.

Dans le brouillard financier que connaît la Commission communautaire française actuellement, des phares pourraient effectivement aider à ce que l'on ne sombre pas complètement.

J'ai deux réflexions. La première concerne l'évolution générale institutionnelle de nos entités fédérées. Ces dernières se sont mises en place et ont dû s'affirmer petit à petit. Ce fut le cas de la Communauté française, de la Région wallonne et, enfin, de la Région de Bruxelles-Capitale. Les systèmes de coopération se testent, se mettent en place et ont évolué au fil des années. Cependant, il y a eu un certain rodage. Des expériences ont été faites ces dernières années et nous sommes arrivés à une période où les Francophones devraient être plus mûrs et plus audacieux dans leur réflexion institutionnelle. Je me demande donc si, en complément de ce que les gouvernements font, il ne faudrait pas au niveau parlementaire mettre en place une sorte de commission institutionnelle de réflexion francophone, à l'instar de ce qui existe au sein du Parlement flamand.

Dans le cadre de cette réflexion parlementaire, j'espère, puisqu'il y a réunion de la commission de coopération le 22 décembre, que l'on pourra avoir connaissance de ce point 1 de l'ordre du jour de votre gouvernement conjoint qui concerne la note-cadre portant sur les synergies Communauté française - Commission communautaire française. Il me semble intéressant que l'on puisse également travailler, au niveau parlementaire, sur la base de ce que le gouvernement apporte, a fait ou va faire en matière de synergie Communauté française - Commission communautaire française.

Ma seconde réflexion porte sur ce qu'a également évoqué Mme Mouzon : l'échéance de 2007. Il ne faut certes pas tout mettre sur la place publique mais si c'est pour dire que les négociations entre Francophones permettent d'aider la Commission communautaire française et que les Francophones bruxellois sont en meilleure santé et sont donc moins demandeurs, c'est quand même nous mettre, nous Francophones bruxellois, en position un peu plus forte par rapport aux Flamands bruxellois. On a lu les réactions de M. Vanhengel par rapport aux demandes de la Commission communautaire française pour le non-marchand. Il faut quand même mettre certains sujets sur la place publique, surtout s'il y a des avancées. Evidemment, quand il n'y en a aucune avancée, notamment en matière financière, il est difficile d'en faire état publiquement. C'est sans doute là où le bât blesse dans ce qui a été négocié et dit le 25 novembre dernier de même que lors de la réunion précédente.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour de la commission plénière étant épuisé, la séance est levée.

La commission plénière est clôturée à 10h28.

